|  |  |
| --- | --- |
| **Point de l'ordre du jour: ADM 1** | **Document C25/43-F** |
| **22 avril 2025** |
| **Original: anglais** |
|  |  |
| Rapport de la Secrétaire générale |
| Affectation des économies réalisées dans le cadre de l'exécution du budget pour 2024 |
| **Objet**Le présent document a pour objet de demander au Conseil d'autoriser l'utilisation des économies résultant de l'exécution du budget 2024 pour financer certaines activités qui ne sont pas couvertes par le budget ordinaire de l'Union.**Suite à donner par le Conseil**Le Conseil est prié d'**approuver** le projet de Résolution reproduit dans l'[annexe](#Annex) ci-jointe au présent document.**Lien pertinent avec le plan stratégique**Le présent document est conforme au Plan stratégique de l'UIT pour la période 2024-2027.**Incidences financières**Affectation des économies réalisées dans le cadre de l'exécution du budget pour 2024, d'un montant de **5 060 000 CHF**, pour financer des activités qui ne sont pas couvertes par le budget ordinaire.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Références**[*Décision 5*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts-2023/DEC-005-F.pdf) *(Rév. Bucarest, 2022);* [*Résolution 11*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/RES-011-F.pdf) *(abrogée, Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires;* [*Résolutions 1111*](https://www.itu.int/council/index97/1997/131/131.html#/fr) *et* [*1338*](https://www.itu.int/md/S11-CL-C-0106/fr) *du Conseil;* [*Document C24/19*](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0034/fr) *du Conseil.* |

# 1 Introduction

La mise en œuvre du budget 2024 s'est achevée sur un excédent de **5 652 000 CHF**. Il est proposé d'utiliser **5 060 000 CHF** provenant de cet excédent pour financer certaines activités qui ne sont pas couvertes par le budget ordinaire.

Cet excédent résulte d'une gestion rigoureuse des coûts, qui a permis de mettre à disposition des fonds pour les priorités qui n'avaient pas ou pas entièrement été financées dans le Plan financier pour la période 2024-2027 et qui sont devenues nécessaires depuis son élaboration en 2021-2022. Les facteurs ci-après et les résultats intégraux seront précisés dans les états financiers vérifiés pour 2024, qui seront présentés séparément au Conseil. On trouvera plus de détails ci-dessous:

**1.1 Contrôle des charges**: en 2024, le Secrétariat a assuré une gestion rigoureuse des charges, compte tenu de la réduction anticipée des produits prévus par rapport au Plan financier de l'UIT pour la période 2024-2027. Il a ainsi pu réduire ses charges de 8 900 000 CHF, celles-ci s'établissant à 155 830 000 CHF, alors que le budget approuvé pour l'année 2024 prévoyait 164 730 000 CHF de charges.

**1.2 Résultats liés aux intérêts et aux taux de change**: l'UIT a enregistré un manque à gagner moins important que prévu (–3 249 000 CHF). Ce manque à gagner au titre des produits provenant du recouvrement des coûts, d'un montant de 6 088 000 CHF, a été compensé par des recettes provenant de gains liés aux intérêts et aux taux de change, lesquels gains étaient plus élevés que prévu. L'UIT gère plusieurs devises dans le cadre de la mise en œuvre de ses projets et de son budget ordinaire, et dispose de placements à terme dégageant des intérêts. Ces placements sont réalisés dans différentes devises en fonction des spécificités des projets et des donateurs. En 2024, l'UIT a perçu des intérêts d'un montant de 4 635 000 CHF (comme en 2023) et a enregistré des pertes liées aux taux de change de 1 200 000 CHF sur ces placements (contre 3 600 000 CHF en 2023). Par conséquent, en 2024, l'UIT a dégagé des recettes nettes au titre des intérêts et des taux de change de 3 635 000 CHF. Ceci, conjugué à une augmentation des produits au titre de l'appui aux projets et des recettes provenant des contributions mises en recouvrement, a entraîné un manque à gagner plus faible que prévu (−3 249 000 CHF).

Le Secrétariat a déjà fait part aux membres de la situation financière difficile dans laquelle se trouvait l'UIT pour financer ses activités et assurer une gestion prudente des ressources. L'excédent dégagé pour 2024 n'est pas le signe d'un excédent de ressources, mais le fruit de gains d'efficacité et d'une bonne gestion de la trésorerie, l'intention étant de dégager des fonds supplémentaires pour les principales activités qui manquent de financement.

# 2 Propositions d'affectation de l'excédent de 2024

Le Conseil est prié d'approuver l'utilisation par le Secrétariat de l'excédent provenant du budget de 2024 pour financer les grandes priorités de l'organisation pour les années à venir. Compte tenu des contraintes existantes qui pèsent sur le budget de l'UIT pour 2025, le Secrétariat prie le Conseil d'autoriser la Secrétaire générale à affecter comme suit l'excédent provenant du budget de 2024.

# 3 Activités reportées

La Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2025 (CMDT-25) se tiendra à Bakou (Azerbaïdjan) en novembre 2025. En raison du calendrier du processus préparatoire de cette conférence, les réunions préparatoires régionales (RPM) en vue de la CMDT‑25 n'ont pas pu avoir lieu en 2024 afin de suivre ledit processus défini par les membres. Ainsi, la somme de **203 000 CHF**, prévue dans le budget de 2024 pour les RPM, n'a pas pu être dépensée l'année dernière, et ces réunions auront désormais lieu en 2025. Le Secrétariat propose donc que cette dépense soit reportée au budget de 2025.

# 4 Résolution 198

Dans sa Résolution 198 (Rév. Bucarest, 2022), intitulée "Autonomisation des jeunes au moyen des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication", la Conférence de plénipotentiaires a chargé le Secrétaire général de continuer de faire en sorte que les préoccupations relatives aux jeunes soient prises en compte dans les programmes de travail, les méthodes de gestion et les activités de développement des ressources humaines de l'UIT. La proposition d'affectation d'un montant de **250 000 CHF** (pour la création d'un poste supplémentaire dans le cadre du Programme des jeunes administrateurs (YPP)), qui devait être dégagé grâce aux économies réalisées dans l'exécution du budget 2024, a été présentée dans le Document [C24/31](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0031/fr). Le Conseil en a pris note à sa session de 2024.

# 5 Financement d'initiatives approuvées par le Conseil mais non financées

Plusieurs initiatives ont été examinées et approuvées par le Conseil, sous réserve d'un financement provenant d'éventuels excédents. Ces initiatives sont détaillées ci-dessous.

## 5.1 Fonds pour le développement des technologies de l'information et de la communication (FDTIC)

En ce qui concerne les initiatives régionales, le Fonds pour le développement des technologies de l'information et de la communication ([FDTIC](https://www.itu.int/en/ITU-D/Projects/Pages/ICT-DF.aspx?Status=&Theme=&Region=&Country=&ICTDF=1&Keyword=)), créé en 1997, vise à appuyer la mise en œuvre de projets reposant sur des partenariats multi-parties prenantes avec des États Membres et des Membres de Secteur de l'UIT, les secteurs public et privé, des organisations multilatérales, des fondations, des institutions financières et des organismes de développement. À sa session de 2024, le Conseil a examiné la nécessité de prévoir des mécanismes de réapprovisionnement du Fonds pour le développement des TIC. À cet égard, il a pris note de la proposition ci-après du Secrétariat, qui figure dans le Document [C24/34(Rév.1)](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0034/fr): "À titre de mesure supplémentaire pour réapprovisionner le FDTIC, les éventuels excédents liés aux frais de services administratifs et opérationnels générés par rapport au montant budgété chaque année à compter de 2024 devront être réinjectés dans le compte de capital du FDTIC et la finalité première de ce fonds sera d'appuyer la mise en œuvre des projets". En 2024, en raison d'un meilleur rendement des dépenses d'appui liées notamment à la mise en œuvre de projets pendant l'exercice 2024, le recouvrement au titre des frais de services administratifs et opérationnels a dépassé de **524 000 CHF** le montant prévu au budget. Il est proposé d'allouer cette somme au Fonds pour le développement des TIC et il est demandé au Conseil d'approuver cette proposition (Document [C25/34](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0034/fr)).

## 5.2 Initiative de transformation de l'UIT

Le projet relatif au site web de l'UIT a été présenté à la session de 2024 du Conseil (Document [C24/53](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0053/fr)) et approuvé. Le financement total de ce projet a été estimé à 600 000 CHF, dont un total de 350 000 CHF a été prélevé sur les économies réalisées en 2023 dans le cadre de l'Initiative de transformation de l'UIT. Un rapport sur l'utilisation de ces fonds est soumis au Conseil dans le Document [C25/55](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0055/fr), et des progrès ont été réalisés grâce à la présentation d'une demande de propositions pour la première phase du projet. Le Secrétariat prie à présent le Conseil d'approuver l'affectation des **250 000 CHF** restants provenant de l'excédent du budget de 2024 au financement du budget estimé du projet de site web.

## 5.3 Initiatives de l'UIT relatives à l'intelligence artificielle

Depuis 2017, l'Union met en œuvre un programme ambitieux sur l'intelligence artificielle (IA), guidé par la Résolution 214 (Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires et renforcé par la nouvelle Résolution A/78/L.49 de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui fera date.

Ces initiatives vont dans le sens de la Résolution 101 adoptée par l'AMNT-24, aux termes de laquelle il est préconisé de continuer à soutenir la plate-forme "L'intelligence artificielle au service du bien social", de favoriser la coopération internationale en matière de renforcement des capacités dans le domaine de l'IA, ainsi que d'élaborer des normes et de les harmoniser. Ces activités reflètent également la mise en œuvre rapide des recommandations du Pacte numérique mondial sur l'IA.

L'UIT reçoit de plus en plus de demandes pour l'organisation de manifestations aux niveaux national et régional dans le cadre de la plate-forme "L'intelligence artificielle au service du bien social" et pour la mise en œuvre de projets de renforcement des capacités liés à l'IA. Ces demandes émanent d'États Membres, de bureaux régionaux et de partenaires extérieurs, ce qui nécessite de puiser davantage dans les ressources existantes de l'UIT.

Dans ce contexte, l'UIT propose d'allouer **500 000 CHF** prélevés sur les économies réalisées en 2024 en vue de créer un fonds destiné à appuyer les initiatives de l'UIT relatives à l'IA menées au sein du Secrétariat général et du TSB.

Les fonds demandés serviront à couvrir les dépenses liées à la production, aux prestations des consultants, aux bourses, à la recherche, aux outils web et logiciels permettant de relever des défis, aux déplacements, aux frais de location et à la logistique.

## 5.4 FMPT

La Conférence de plénipotentiaires (Bucarest, 2022) a chargé le Conseil d'organiser un Forum mondial des politiques de télécommunication/TIC (FMPT) en 2026. Le Secrétariat propose d'allouer un montant de **180 000 CHF** pour financer le recrutement d'un(e) fonctionnaire supplémentaire chargé(e) de faciliter la préparation et l'accueil du FMPT (Document [C25/19](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0019/fr)).

Cette personne apportera un appui essentiel au Secrétariat dans le cadre des travaux préparatoires en vue du FMPT, en particulier au Groupe d'experts informel (GEI), et durant le FMPT. Elle contribuera notamment à l'élaboration de plusieurs projets de rapport de la Secrétaire générale à soumettre au GEI, à l'élaboration de rapports, de notes et autres documents d'information, et aux efforts de communication stratégique. Elle sera également chargée de la conception globale, de la gestion et de l'élaboration du contenu du site web du FMPT et devra également organiser des réunions intersessions pour favoriser les discussions informelles entre les membres du GEI et faciliter l'utilisation de méthodes de travail électroniques afin de renforcer la collaboration.

Compte tenu de la nature transversale des thèmes traités par le FMPT, ce rôle consiste également à faciliter la coordination intersectorielle afin de garantir une participation active de tous les Bureaux de l'UIT tout au long du processus préparatoire et du forum proprement dit.

## 5.5 Fonds d'entretien des bâtiments

Le Secrétariat a constaté que le montant actuel des fonds alloués à l'entretien des bâtiments est inférieur au montant requis pour les travaux de rénovation et les travaux à réaliser à titre préventif. Cette question est examinée plus en détail dans le Document [CWG-FHR-20/8](https://www.itu.int/md/S25-CWGFHR20-C-0008/fr). Il devient de plus en plus important que l'UIT assure la continuité de ses activités et la pérennité de sa présence à Genève. À cette fin, le Secrétariat propose d'affecter un montant de **1 000 000 CHF** au Fonds d'entretien des bâtiments.

## 5.6 Fonds de roulement pour les TIC

Le Secrétariat propose d'allouer un montant de **1 500 000 CHF** au Fonds de roulement pour les TIC afin de faciliter les opérations de maintenance, de mise à niveau et d'amélioration. L'UIT a recensé plusieurs mises à niveau à apporter aux fonctionnalités informatiques de base des systèmes et services informatiques et dans le cadre d'initiatives de transformation, mais qui ne peuvent pas être financées compte tenu du budget actuel. L'UIT doit également faire face à une augmentation des coûts de la part de plusieurs de ses principaux fournisseurs de services TIC, ce qui exerce une pression croissante sur son budget ordinaire et, par conséquent, nuit à sa capacité de procéder à des investissements continus dans l'infrastructure TIC. Ces fonds supplémentaires permettront au Secrétariat de se doter des ressources nécessaires pour mener à bien ces améliorations. Il convient de noter qu'ils ne permettront pas de répondre à tous les besoins d'amélioration, de sorte que le Secrétariat continuera, conformément au processus de transformation, à faire en sorte que des ressources supplémentaires soient allouées dans ce domaine.

# 6 Financement visant à faire face aux nouvelles incidences financières des conférences et assemblées mondiales

**6.1 AMNT-24**: l'AMNT-24 a élaboré trois nouvelles Résolutions dont les incidences financières n'étaient pas prévues dans le budget approuvé pour la période 2024-2025. Le Secrétariat propose d'autoriser la Secrétaire générale à allouer au budget du TSB des fonds provenant de l'excédent de 2024 pour couvrir les coûts estimés pour 2025, à hauteur de **556 000 CHF**, afin de permettre au TSB d'entamer la mise en œuvre de ces Résolutions. Il sera proposé d'allouer d'autres fonds chaque année lorsque les économies budgétaires le permettront et selon les ressources estimées nécessaires à la réalisation des objectifs correspondants.

**6.2 CMR-23**: le Document [C24/19](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0019/fr) contient un rapport sur le coût de la mise en œuvre des Résolutions de la CMR-23, en vertu desquelles le Conseil a contribué à hauteur de 3 300 000 CHF du coût total. Ces fonds n'ont pas été entièrement dépensés. Il est proposé d'allouer un montant maximal supplémentaire de **300 000 CHF** provenant de l'excédent de 2024 pour compléter le montant restant des fonds alloués par le Conseil à sa session de 2024.

Le Secrétariat demande de nouveau aux États Membres d'envisager de verser des contributions volontaires à l'UIT pour appuyer la mise en œuvre des décisions des conférences mondiales dont le financement n'a pas été prévu dans le plan financier de l'Union.

Résumé des mesures proposées



ANNEXE

PROJET DE NOUVELLE RÉSOLUTION [...]

Affectation des économies réalisées dans le cadre
de l'exécution du budget pour 2024

Le Conseil de l'UIT,

ayant examiné

les économies réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du budget de 2024 (résultat), d'un montant de 5 652 000 CHF,

ayant examiné en outre

l'état du Fonds pour le développement des technologies de l'information et de la communication (FDTIC),

décide

1 d'allouer, pendant la première année, les fonds nécessaires: à la mise en œuvre des Résolutions de l'AMNT-24 (556 000 CHF); à l'application des décisions de la CMR-23 (300 000 CHF); à la réalisation de la feuille de route pour la transformation, y compris la feuille de route pour l'amélioration du site web (250 000 CHF); à la préparation du FMPT‑26 (180 000 CHF); au réapprovisionnement du Fonds pour l'entretien des bâtiments (1 000 000 CHF); à l'approvisionnement du Fonds de roulement pour les TIC (1 500 000 CHF); aux activités liées à l'intelligence artificielle (500 000 CHF); et à l'approvisionnement du Fonds pour le développement des TIC (524 000 CHF);

2 d'affecter l'excédent restant (389 000 CHF) au Fonds de réserve.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_